



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/174

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Radio Nostalgie dans le cadre de l'exposition temporaire "VinylMania" du 1er octobre 2020 au 21 février 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/174 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET RADIO NOSTALGIE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE "VINYLMANIA" DU 1ER OCTOBRE 2020 AU 21 FÉVRIER 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Nostalgie est une station de radio FM française créée en 1983 à Lyon.

C'est un réseau de radiodiffusion constitué de l'échelon national, à Paris, et de 23 antennes locales qui produisent leur propre programme lors des décrochages.

Radio Nostalgie possède en outre près de quarante webradios et diffuse aussi bien des titres d'artistes français qu'internationaux.

Cette station de radio organise régulièrement via ses antennes régionales des animations en résonance avec des évènements locaux. Ainsi l'antenne région Auvergne Rhône Alpes s'associe à des acteurs de la vie culturelle lyonnaise afin que ces derniers puissent bénéficier de son réseau d'auditeurs et renforcer la visibilité de la programmation culturelle locale.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique présentera, du 1^{er} octobre 2020 au 21 février 2021, une exposition intitulée « Vinylmania » dédiée aux vinyles.

Nostalgie a proposé à la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique d'apporter son soutien à cette exposition temporaire en devenant parrain du musée selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>NOSTALGIE</p>	<p>Annonce de l'exposition temporaire.</p> <p>-Une campagne de spots radio (format 20 secondes) du 21 septembre au 1er octobre 2020 : 4 spots/jour soit 44 spots</p> <p>-Des speaks antenne du 28 septembre au 2 octobre 2020 (interventions de l'animateur annonçant l'évènement dans ses interventions en direct).</p> <p>-2 post sur la page Facebook Nostalgie Lyon entre le 28 septembre et le 2 octobre 2020.</p> <p><u>Valorisation totale de l'apport du parrain : 4380 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Présence du logo du partenaire NOSTALGIE sur les supports de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> o affiche grand format affiches 40 x 60 : 3000 exemplaires o affiches 1200 x 1600 mm : 680 exemplaires o cartons d'invitation à la soirée de vernissage : 7500 exemplaires o bâche extérieure 10m x 6 m o Site internet (le temps de l'exposition) o Facebook (le temps de l'exposition) <ul style="list-style-type: none"> o Newsletter du musée du mois septembre 2020 <p>éditée à 16 000 exemplaires</p> <p><i>Valorisation : 3950 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <p>50 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 € pour l'exposition au bénéfice des auditeurs de la radio (sous la forme de contremarques).</p> <p><i>Valorisation à 400 € non soumis à TVA</i></p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la ville de Lyon : 4350 € dont 3950 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 400 € non soumis à TVA</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville**
- **Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et Nostalgie est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes, soit 4380 € HT seront imputées au budget 2020, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondantes, soit 4350 € dont 3950 € soumis à TVA et 400 € non soumis à TVA seront imputées au budget 2020 natures : 7062 et 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT